

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Création d'un quai de regroupement des déchets valorisables en continuité de la déchèterie de Sisco

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat mixte pour la Valorisation des Déchets de

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Gianni Don Georges Président du SYVADEC

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 9 8 2 7 0 0 0 3 7

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14°	Travaux d'aménagement d'un quai de transfert et de regroupement de déchets ménagers non dangereux valorisables. ICPE soumise à déclaration : rubriques 2714 et 2616 (2713, 2715 et 2780 non classées)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'une zone de transfert et regroupement de déchets ménagers non dangereux valorisables issus de la collecte sélective (papiers, verre, cartons, emballages, déchets verts) dans des alvéoles couvertes et fermées et d'une plate-forme de compostage de biodéchets des ménages et déchets verts pour faire un compost normé utilisable en agriculture biologique (rubrique 2780 non classée, < 2 t/j).

S emprise ICPE = 5 940 m<sup>2</sup>, S à défricher = 3 500 m<sup>2</sup>, S imperméabilisée projet = 3 420 m<sup>2</sup> (comportant une zone de transfert avec 5 alvéoles de stockage des déchets ménagers, de la voirie pour les manœuvres, des locaux gardien et une zone de compostage avec voiries et un local technique).

Cette réalisation sera située à l'ouest de la déchèterie actuelle du SYVADEC à Sisco, initialement déclarée (rubrique 2710, récépissé déclaration de l'arrêté préfectoral n° 2011-54 du 08 août 2011).

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet permettra le regroupement des déchets ménagers non dangereux valorisables issus de la collecte sélective (papiers, verre, cartons, emballages, déchets verts) et provenant des environs, sur la zone de transfert. Les déchets seront stockés dans des alvéoles couvertes, fermées sur 3 côtés et équipées d'une porte en filet en face, avant leur rechargement vers les centres de traitement. Ceci permet de diminuer le nombre de rotation des transports par augmentation des capacités de chargement (arrive des déchets en BOM de 30 à 45 m<sup>3</sup> et rechargement en FMA de 90 m<sup>3</sup>) et d'améliorer ainsi le bilan en GES.

Le compostage de biodéchets des ménages et des déchets verts permettra de produire un compost normé, utilisable en agriculture biologique. Il s'agit d'une valorisation matière par retour au sol d'un produit de qualité. Il répond au déploiement de la collecte sélective à la source des biodéchets des ménages mis en place par le SYVADEC dans le cadre de la réglementation nationale (Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) et des objectifs corses de gestion et de planification des déchets.

Le projet s'inscrit donc dans les objectifs de meilleure gestion des déchets ménagers recyclables et valorisables déclinés sur le territoire corse pour permettre leur valorisation matières (matières recycles, compost).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprendront les étapes suivantes :

- Défrichage du maquis (S = 3 500 m<sup>2</sup>, < 0,35 ha),
- Terrassement pour mise à niveau des plateformes, création de la voie d'accès à la zone de transfert, création des fonds de forme pour les alvéoles et la voirie de la zone de transfert,
- Création des fonds de forme pour la zone de compostage, réalisation des talus et des fonds de forme des 2 bassins de gestion des eaux pluviales.
- Création des infrastructures (dalle des alvéoles, murs en blocs béton, bardage métallique, charpente et couverture métallique) et des locaux (local gardien, local technique associé).
- Création des réseaux (raccordement en AEP depuis le forage existant de la déchèterie, alimentation électrique des locaux, réseaux EU pour les eaux vannes et système autonome d'assainissement, réseau de collecte des EP vers les bassins),
- Réalisation de bassins étanches de gestion des EP,
- Travaux préparatoires de VRD pour la pose du pont-bascule sur la déchèterie,
- Pose des équipements (barrière d'accès, pont-bascule, porte filet des alvéoles),
- Livraison du conteneur maritime (local technique compostage) et raccordement électrique,
- Réalisation des espaces verts et des voiries, clôture, finition voiries et talus.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Activité de transfert des déchets valorisables : les véhicules de collecte (appartenant aux collectivités, usagers du site) déposeront les déchets valorisables (issus des collectes sélectives) dans les alvéoles, chacun par flux considéré.

Ces alvéoles, au nombre de 5, permettront de stocker les déchets valorisables par flux (emballages, papiers, verre, cartons et déchets verts) sur un espace couvert et fermé sur 3 côtés (murs béton et bardage).

Les déchets valorisables seront régulièrement rechargés au chargeur par l'exploitant dans les camions pour enlèvement et transport vers les filières de valorisation adaptées.

Aucune activité n'aura lieu en dehors des heures d'exploitation.

Compostage : les biodéchets issus des ménages seront réceptionnés sur la zone de compostage et mélangés rapidement avec les déchets verts pour constituer des andains de fermentation. Ceux-ci seront arrosés régulièrement en réutilisant les EP stockées dans le bassin et retournés au chargeur par l'exploitant (3-4 retournements, durée 5 sem, S andains = 80 m<sup>2</sup>). Ils seront ensuite maturés (2 retournements, durée 3 mois, S andains = 150 m<sup>2</sup>). Après criblage, le compost sera stocké (durée 6 mois, S stockage = 120 m<sup>2</sup>). Les manutentions se font au chargeur. Le rechargement du compost pour enlèvement vers les zones d'utilisation (valorisation agronomique) se fera principalement au printemps et en automne.

Aucune activité n'aura lieu en dehors des heures d'exploitation.

Toutes les surfaces de travail, de stockage et d'activité sont imperméabilisées. Les eaux pluviales sont stockées dans 2 bassins (210 m<sup>3</sup> pour la partie transfert et 100 m<sup>3</sup> pour la partie compostage). Les eaux du bassin de la partie compostage sont réutilisées pour l'arrosage, il n'y aura aucun rejet.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC); autorisation de défrichement; autre : Le dossier de demande d'autorisation de défrichement porte sur une surface < 0,5 ha (0,35 ha) mais il a tout de même été déposé suite à demande de la DDTM.

Le projet a fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE concernant les rubriques 2714 et 2716.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du site du projet	5940 m <sup>2</sup>
Superficie à défricher pour la réalisation du projet	3500 m <sup>2</sup>
Superficie imperméabilisée par le projet	3420 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RD 80 Grotta Bianca 20233 SISCO

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 9 ° 2 9 ' 0 . " E. Lat. 4 2 ° 4 9 ' 2 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif de Corse, prescriptions prises en compte dans le projet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sisco, Haute-Corse, prescriptions prises en compte dans le projet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateau du Cap-Corse (FR94402013), situé à 200m du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement au forage existant de la déchèterie : 50m3/an supplémentaires pour les besoins sanitaires uniquement (1 personne). Ce prélèvement reste très limité puisqu'il correspond à la consommation d'une seule personne. Il n'y aura donc pas d'impact particulier sur la ressource en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux vannes du personnel seront collectées et traitées par assainissement autonome (fausse septique et réseau d'épandage), dimensionné conformément aux règles de l'art et au SPANC. Les eaux pluviales de la zone transfert (voirie) seront collectées (bassin tampon) et traitées (débourbeur-déshuileur) avant rejet au milieu naturel. Les eaux en zone compost seront collectées, stockées (bassin dédié), réutilisées en circuit fermé (arrosage andains) . Il n'y aura pas d'impact sur le milieu naturel
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais excédentaires produits à l'issue des terrassements nécessaires pour l'accès à la zone, en continuité avec la déchèterie existante. Les déblais excédentaires qui ne pourraient pas être réutilisés sont estimés à env. 8 000 m3. Ils seront évacués du site vers des filières adaptées, autorisées et agréées (valorisation privilégiée, ISDI).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais seront majoritairement réutilisés pour la mise en œuvre des sous-couches de fondations des ouvrages et des voiries.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le prolongement de la déchèterie existante et à l'aval d'un stand de tir. Il est donc localisé dans une zone déjà fortement anthropisée par la déchèterie et l'activité du centre de tir. Il n'est pas situé dans un espace naturel protégé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est celui du Plateau du Cap-Corse (FR94402013) situé à 200m du projet. Aucun impact direct n'est donc prévu. Le site et les activités n'auront pas d'incidences indirectes liées aux rejets atmosphériques, aux rejets aqueux, aux émissions sonores et au trafic puisqu'ils sont limités et maîtrisés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va consommer une surface d'espace naturel de 3 500 m <sup>2</sup> entre la déchèterie actuelle et le centre de tir. Cette zone n'est actuellement pas utilisée à des fins agricoles, forestières ni pour aucun autre usage.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. Il n'existe aucun PPRT sur le lieu du projet. Le projet ne présente donc aucune incidence.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun zonage de PPRN. Le projet ne présente donc aucune incidence.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère aucun risque sanitaire : les déchets stockés (emballages, verre, papiers, cartons) ne présentent pas de risques sanitaires. Leur durée de stockage sera limitée, les manutentions se feront au chargeur. Le compostage sera réalisé régulièrement dès l'arrivée des biodéchets issus des ménages qui seront mis en andains de fermentation. Aucun stockage de biodéchets ne sera autorisé en fin de journée. Le site sera nettoyé et entretenu régulièrement.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tonnages attendus sont limités à la production locale (500 t/an max d'emballages, 480 t/an de papiers ; 500 t/an de verre, 200 t/an de cartons, 250 t/an de déchets verts, 200 t/an de biodéchets). Le trafic engendré par cette activité est de 3 à 4 camions/j (apports) et de 1 à 2 camions/j (enlèvements), plus 3 à 4 camions/j en période d'enlèvement du compost (printemps et automne). Aucun trafic n'est prévu les dimanches et jours fériés
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic supplémentaire qui reste très faible (15%) par rapport au trafic actuel de la déchèterie qui compte en moyenne 30 apports par jour et 2 à 3 enlèvements. L'incidence du projet sur le trafic existant est donc faible. L'impact sonore sera limité. Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les biodéchets seront immédiatement mélangés avec les déchets verts (&lt; 2 t/j) limitant ainsi la formation des odeurs. Les andains seront aérés par retournements fréquents limitant ainsi les conditions anaérobies. La faible quantité de biodéchets traitée, ainsi que les modalités de prise en charge rapide permettront de limiter les odeurs générées sur le site à leur strict minimum.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de vibrations de source continue ou par impulsions répétées pouvant occasionner des nuisances potentielles. Dans ces conditions, l'incidence du projet, liées aux vibrations est considéré comme très faible.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un éclairage extérieur est prévu devant les alvéoles au niveau de la cour de manœuvre et sur la périphérie de la zone de compostage. Aucun éclairage ne sera utilisé en dehors des heures d'exploitation.</p> <p>Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses. L'incidence des émissions lumineuses est considérée comme faible.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Toutefois les voiries seront imperméabilisées, les alvéoles couvertes, fermés (3 côtés) et équipés de portes en filet pour empêcher les envols. Les engins de manutention seront homologués et entretenus (normes gaz d'échappement). Les biodéchets, de par leur faible quantité sur site et leur mode de traitement (mélange immédiat avec déchets verts et retournement régulier) ne seront pas source de rejets significatifs.</p> <p>Les rejets dans l'air dus au projet seront donc très limités.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux « vannes » du personnel du projet seront collectées dans une fosse septique avec raccordement sur un réseau d'épandage dimensionné conformément aux règles de l'art et au SPANC (50 m3/an).</p> <p>Les eaux « pluviales » de voirie du projet seront collectées, tamponnées dans un bassin et traitées sur un déboureur-déshuileur avant rejet au milieu naturel (4500 m3/an).</p> <p>Les eaux de la plate-forme de compostage seront réutilisées en arrosage des andains sans rejet au milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de la plate-forme de compostage seront réutilisées en arrosage des andains, à partir du bassin de stockage, sans rejet au milieu naturel.</p> <p>Il n'y a pas de rejet d'eau de process. Il n'y a donc pas d'incidence du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sur le site sont uniquement des déchets secondaires, limités aux déchets de vie du personnel exploitant et à l'entretien courant du matériel (huile, flexibles, joints, câbles électriques, boues du déboureur) qui seront triés, stockés et évacués sur des filières agréées.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément du patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager n'est présent dans l'environnement du site. Les nouvelles alvéoles et le local gardien s'intégreront dans l'existant en harmonie avec les bâtiments de la déchèterie, cf permis de construire. Les ouvrages et les abords du site seront entretenus et maintenus dans un bon état de propreté.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines ni sur l'usage du sol puisqu'il n'y a actuellement aucune activité humaine sur l'emprise du projet et aucun usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a pris en compte la gestion des eaux du site, le confinement des eaux d'extinction d'incendie ou les éventuels déversements accidentels.

Deux bassins, dimensionnés dans les règles de l'art sont prévus pour collecter les eaux : 1 bassin de 230 m<sup>2</sup> pour la partie transfert et 1 bassin de 100 m<sup>3</sup> pour la partie compostage. Les eaux pluviales de voirie de la partie transfert seront pré-traitées sur un débourbeur-déshuileur et tamponnées dans le bassin avant rejet au milieu naturel.

Les eaux du compostage sont collectées et stockées dans le bassin de 100 m<sup>3</sup> et réutilisées en arrosage des andains de fermentation pour la production de compost. Il n'y aura pas de rejet au milieu naturel.

Les alvéoles de stockage des déchets ménagers recyclables sont couvertes, fermées sur 3 côtés et équipées de portes en filet brise-vent et leur conception est prévue pour répondre aux contraintes du site (vent).

Aucune manutention de déchets ne sera réalisée en dehors des heures d'ouverture et d'exploitation du site.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit en continuité de la déchèterie existante. Les impacts associés seront limités car ils sont pris en compte dans la conception du projet : les eaux pluviales du transfert sont traitées avant rejet au milieu naturel et il n'y aura aucun rejet des eaux du compostage. Le site est entièrement imperméabilisé limitant ainsi les envols de poussières. Le trafic supplémentaire généré est limité à 7 véhicules par jour et jusqu'à une dizaine en période d'épandage uniquement. Le projet ne sera pas à l'origine d'une détérioration du niveau sonore actuel lié à la déchèterie et au centre de tir situés à proximité. Il répond au déploiement local de la collecte sélective à la source des biodéchets des ménages mis en place dans le cadre de la réglementation nationale et des objectifs corses pour une meilleure gestion des déchets ménagers recyclables et valorisables.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 27/04/2021

